

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

(Adresse de la propriété : 6395, Route 122 – lot 4 334 173)

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné :

**QU'UNE** assemblée publique de consultation sera tenue le 3 avril 2018 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure affectant la construction d'un bâtiment accessoire à implanter sur la propriété sise au 6395 Route 122 (Lot 4 334 173).

**QUE** cette demande de dérogation a pour effet :

- d'autoriser la construction d'un quatrième bâtiment accessoire en remplacement d'un bâtiment agricole à démolir;
- de permettre pour le dit bâtiment, une hauteur maximale de 6,4 mètres, une largeur de 15,2 mètres et une longueur de 19.5 mètres en lieu et place des normes de hauteur (3,8 mètres), de largeur (10 mètres) et de longueur (15 mètres), prescrites au règlement régissant les normes d'implantation.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'affaires.

Saint-Cyrille-de-Wendover,  
Ce 20 mars 2018.

Signé :

Mario Picotin,  
Directeur général / Secr.-trésorier